



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITE DES SERVICES
PUBLICS DE L'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

EXERCICE 2022

**Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des
Collectivités Territoriales et au décret du 2 mai 2007**

Fait à Mer, le 30 juin 2023
Le Président

TABLE DES MATIERES

1	Caractérisation technique du service	2
1.1	Présentation du territoire desservi	2
1.2	Mode de gestion du service	2
1.3	Nombre d'abonnés.....	3
1.4	Volumes facturés.....	4
1.5	Détail des imports et exports d'effluents	4
1.6	Autorisations de déversements d'effluents industriels	5
1.7	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements).....	5
1.8	Ouvrages d'épuration des eaux usées	5
1.9	Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration	12
2	Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1	Modalités de tarification	12
2.2	Facture d'assainissement type	13
2.3	Recettes de la collectivité	16
3	Indicateurs de performance.....	17
3.1	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif.....	17
3.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	17
3.3	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	18
4	Financement des investissements	19
4.1	Montants financiers	19
4.2	Etat de la dette du service	20
4.3	Amortissements	21
4.4	Présentation des projets en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service.....	21
4.5	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	21
5	Action de solidarité et de coopération décentralisée	21
5.1	Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité.....	21
5.2	Opérations de coopération décentralisée	22

1 Caractérisation technique du service

1.1 Présentation du territoire desservi

Le service d'eau et d'assainissement est géré au niveau intercommunal et se nomme Syndicat Val d'Eau.

Il s'agit d'un Etablissement Public de Coopération Intercommunale, qui regroupe 11 communes que sont Avaray, Concriers, Courbouzon, La Chapelle Saint Martin en Plaine, Lestiou, Maves, Mer, Mulsans, Roches, Talcy et Villexanton. Des effluents de la commune de Suèvres sont également évacués et traités dans les ouvrages du Syndicat.

Les compétences liées au service sont la collecte, le transport, le traitement des eaux usées, le rejet des eaux traitées dans le milieu naturel ainsi que la gestion des boues produites.

Il n'existe pas de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), commission rendue obligatoire pour les communes de plus de 10.000 habitants, les EPCI de plus de 50.000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10.000 habitants.

Ci-dessous un listing des plans de zonage pour chaque commune dotée ou souhaitant se doter d'un assainissement collectif.

Communes	Approbation
Mer	26/12/2001
Courbouzon	7/12/2007
La Chapelle Saint Martin	5/07/2010
Mulsans	27/02/2012
Maves	12/12/2011
Villexanton	2007
Avaray	2001
Lestiou	1999
Talcy	/

Les communes de Roches et de Concriers ne disposent pas de système d'assainissement collectif (assainissement non collectif uniquement).

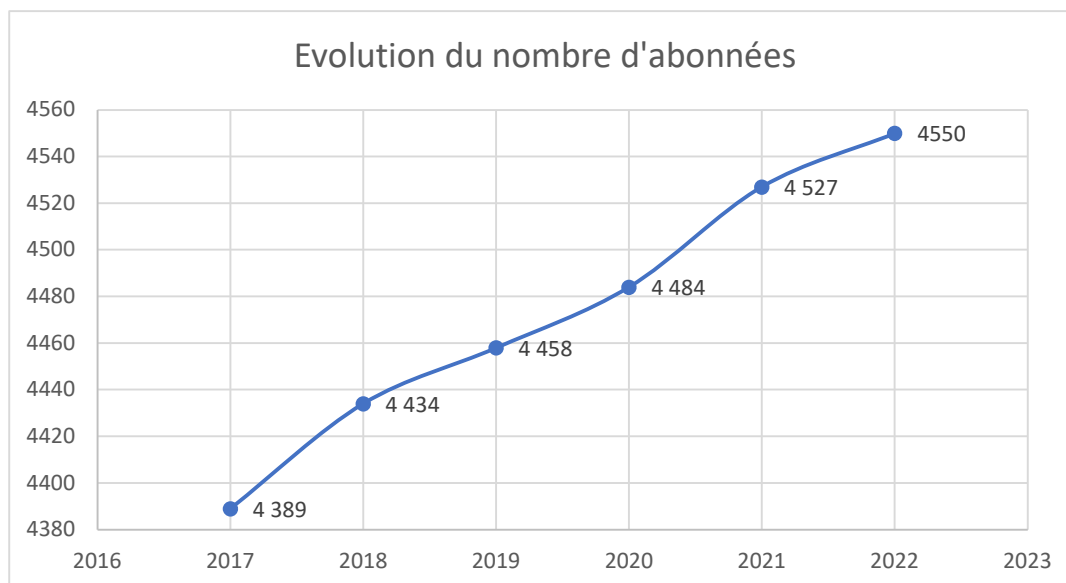
Un règlement de service a été adopté le 22 décembre 2010, modifié par délibérations les 29 juin 2011, 20 juin 2012, 26 novembre 2013, 9 septembre 2014, 5 mai 2015, 12 novembre 2015 et diffusé initialement en novembre 2012 et ensuite dans les lettres d'information.

1.2 Mode de gestion du service

Le service d'assainissement collectif est géré **en régie directe** sur l'ensemble des communes du Syndicat Val d'Eau.

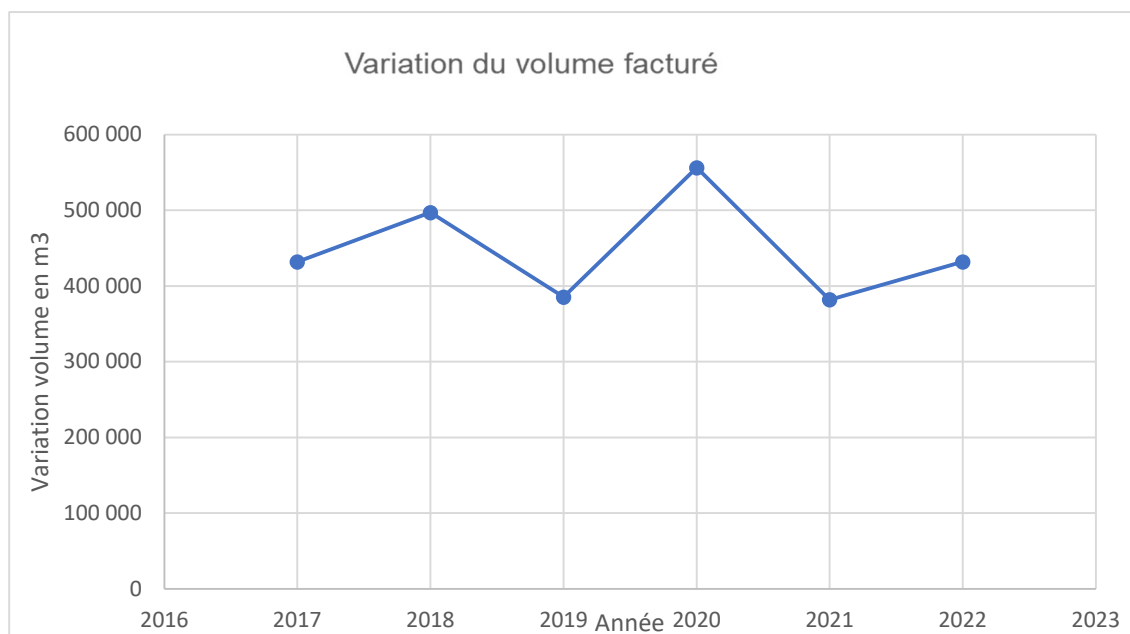
1.3 Nombre d'abonnés

Commune	Nombre total d'abonnés à l'assainissement au 31/12/2019	Nombre total d'abonnés à l'assainissement au 31/12/2020	Nombre total d'abonnés à l'assainissement au 31/12/2021	Nombre total d'abonnés à l'assainissement au 31/12/2022
Mer	3 052	3 076	3 111	3 125
Avaray	350	351	353	355
Lestiou	153	154	154	154
Courbouzon	194	196	196	197
Maves	100	101	102	102
Mulsans	74	74	74	74
La Chapelle St Martin	344	343	347	352
Villexanton	58	57	57	57
Talcy	133	132	133	134
Roches	-	-	0	0
Concriers	-	-	0	0
Total	4 458	4 484	4 527	4550



1.4 Volumes facturés

Villes	Volumes facturés exercice 2017 en m ³	Volumes facturés exercice 2018 en m ³	Volumes facturés exercice 2019 en m ³	Volumes facturés exercice 2020 en m ³	Volumes facturés exercice 2021 en m ³	Volumes facturés exercice 2022 en m ³
Mer Avaray Courbouzon Lestiu	376 050	423 936	335 397	486 708	324 507	375 391
La Chapelle St Martin	27 146	36 869	22 578	32 189	26 029	27 315
Mulsans	5 336	6 785	5 284	7 823	4 972	6 776
Talcy	11 493	15 064	12 179	15 259	16 312	10 451
Villexanton	3 648	4 937	3 382	4 563	3 616	4 329
Maves	8 278	9 701	6 783	9 977	6 684	7 701
Total	431 951	497 292	385 603	556 573	382 120	431 963



Les variations de volumes facturés à l'assainissement suivent les variations de volume facturés à l'eau potable (relève de compteurs...).

1.5 Détail des imports et exports d'effluents

Néant

1.6 Autorisations de déversements d'effluents non domestiques

Nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique au 31/12/2022 : 4

1.7 Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements)

Le réseau de collecte du service public d'assainissement collectif est constitué de :

Commune	Linéaire en km
Mer	50,4
Maves	1,5
Avaray	7,0
La chapelle	6,3
Mulsans	1,1
Courbouzon	3,4
Lestiou	3,5
Villexanton	1,0
Suevres	0,2
Talcy	3,3
Total	77,8

Celui-ci est pour sa quasi-totalité séparatif. Il y a environ 1.25 km de réseau unitaire à Mulsans et Avaray.

Les données sur le réseau sont en cours d'actualisation dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.

Il existe des trop-pleins et déversoirs d'orage présents sur le réseau pour permettre la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie. Il y a également une filière d'orage à la station d'épuration de Mer.

1.8 Ouvrages d'épuration des eaux usées

- Arrêté de rejet :
 - **Après concertation avec la police de l'eau, les arrêtés de rejets des stations du Syndicat Val d'eau vont être actualisés courant 2023**
- Fréquences des contrôles et bilans
 - Station de traitement de Mer :

Fréquence des contrôles	12 fois par an
-------------------------	----------------

- Station de petites tailles :

Capacité nominale de traitement de la station en kg/j de DBO5	≤ 12	> 12 et ≤ 30	> 30 et ≤ 60	> 60 et < 120
Nombre de bilans 24 h		1 tous les 2 ans (2) (3)	1 par an (2) (4)	2 par an (2)

<u>Station</u>	<u>Nombre d'EH</u>	<u>Kg DBO5 kg/j</u>	<u>Nombre de bilans 24 h</u>
LCSM Mardeau – Bourg	320	19,2	1 contrôle / an
LCSM Chouzy	300	18	1 contrôle / an
LCSM Villexanton	600	36	1 contrôle / an
TALCY	440	26,4	1 contrôle / an
MAVES	400	24	1 contrôle / 2 ans
MULSANS	150	9	Non obligatoire

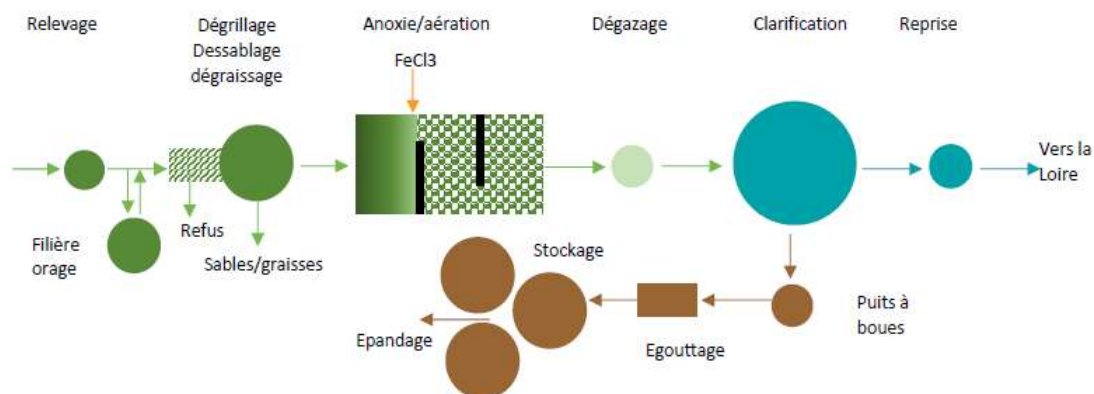
Fréquence de contrôle plus contraignante que la fréquence définis dans l'arrêté national

- Résultat d'analyses

Station de Traitement des Eaux Usées : Mer

Caractéristiques générales	
Type de traitement :	boues activées
Commune d'implantation :	Mer – Chemin du Roy
Capacité nominale station d'épuration en EH ⁽¹⁾	8 100 EH (à l'origine une 9 000 ; la notion d'EH ayant été modifiée)
Nombre d'abonnés raccordés	3 750 (Mer, Courbouzon, Avaray, Lestiou)
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 830 m ³ / Jour
Mise en service	1992

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique



Normes de rejets STEU de MER :

L'arrêté de rejet pour la station de Mer correspond à la fusion de l'arrêté préfectoral de 1991 et de l'arrêté national du 21/07/2015.

			DBO5	DCO	MES	NTK Inst.	Pt Inst.
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec	25	90	35	20	3,9
Flux maximal rejeté (Kg/j)	24 heures	Sec	54,9	164,7		36,6	7,2
Rendement minimum sur flux (%)	24 heures	Sec	80	75	90		80
Valeur rédhibitoire	24 heures	Sec	50	250	85		
		pH mini	pH maxi				
24 heures	Sec	6,5	8,5				

La concentration en DBO5, les rendements et les valeurs rédhibitoires correspondent à l'arrêté national.

CONFORMITÉ DES RÉSULTATS ET RENDEMENT D'ÉLIMINATION : (rejet et By-Pass)

Date	DBO5		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
26/01	12	93,2	57	87,2	18	92,2						
21/02	9	96,2	45	91,9	11	96,2	34	43,5	0,3	90,9	35,8	41
21/03	8	88,6	32	83,3	19	76,4						
06/04	11	92,8	86	77,1	53	50,6						
02/05	12	84,5	71	61,1	42	24						
08/06	5	91,3	33	77,3	14	77,3	2,6	92,2	0,3	92,7	3,9	88,4
16/07	5	97,9	39	93,3	13	95,9						
08/08	3	98,5	43	91,5	14	93,5						
15/09	17	93,8	75	90,1	39	91,2	28	73,6	3,4	67,9	30,5	71,4
11/10	10,1	91,8	62,2	78,7	20,1	76,8						
07/11	10	96,4	52	91,9	12	96						
05/12	17	87,7	88	75,6	20	81,2	45	39,5	2,5	61,4	48,8	34,8
Moyen	9,93	92,7	56,9	83,2	22,9	79,3	27,4	62,2	1,62	78,2	29,7	58,9
Mini	3	84,5	32	61,1	11	24	2,6	39,5	0,3	61,4	3,9	34,8
Maxi	17	98,5	88	93,3	53	96,2	45	92,2	3,4	92,7	48,8	88,4

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassant les normes de rejets

Moyennes des années précédentes

Année	DBO5		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
2021	8,42	94,4	53,2	85,2	23,1	82,9	9,2	82,8	0,7	86	12,1	77,8
2020	4,17	97,1	34,8	91,2	7,5	96,1	8,25	90,3	1,93	77	13,4	82,1

- Dépassements constatés principalement sur le paramètre MES (matières en suspension) liées aux départs de boues

INFORMATIONS CONCERNANT LE MILIEU RÉCEPTEUR

Analyses et classes de qualité Amont et Aval sur La LOIRE

Un déclassement du rejet est constaté sur le paramètre NH4+ en septembre et décembre, le rejet dégrade le milieu naturel sur ce paramètre.

AMONT REJET	DBO5	DCO	MES	NH4+	NO2-	NO3-	P total	Température
Unité	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	°C
21/02/2022	1,8	30	39	0,1	0,02	2,6	0,12	9,7
09/06/2022	2,1	30	7	0,1	0,02	1,3	0,04	21,4
16/09/2022	0,8	30	2	0,1	0,02	1,4	0,02	20,8
06/12/2022	1,5	30	10	0,1	0,02	2,9	0,07	7,4

AVAL REJET	DBO5	DCO	MES	NH4+	NO2-	NO3-	P total	Température
Unité	mg(O2)/L	mg(O2)/L	mg/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(N)/L	mg(P)/L	°C
21/02/2022	2,7	30	47	0,1	0,02	2,5	0,13	9,7
09/06/2022	2,5	30	9	0,1	0,02	1,3	0,05	21,5
16/09/2022	1,9	30	3	0,8	0,04	1,3	0,02	20,8
06/12/2022	2,4	30	11	0,5	0,02	2,8	0,1	11,1

Légende : Très bonne ; Bonne ; Moyenne ; Mauvaise ; Très Mauvaise

Station de Traitement des Eaux Usées : Mulsans

Type de station : filtre à macrophytes, mise en service 2018
 Capacité nominale : 150 équivalents habitants
 Nombre d'abonnés raccordés : 75
 Débit nominal : 22.5 m3/jour
 Charge nominale DBO5 : 9 kg/j
 2 postes de relèvement sur le réseau et 1 à la station

Mulsans:

Début d'autorisation : 27/11/2018

Période annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

	24 heures	Sec	DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec	35	200	
Rendement minimum sur flux (%)	24 heures	Sec	60	60	50
Valeur réhibitoire	24 heures	Sec	70	400	85
Nombre maximum d'échantillons non conformes	24 heures	Sec	0	0	0

24 heures	Sec	pH mini	pH maxi
		6	8,5

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement

Résultats d'analyses :

- 21/03/2022

	DBO5	DCO	MEST	NTK	N-NO2	N-NO3	N-NH4	NGL	Pt
mg/l	5	99	28	30	0,68	24,7	22	55,4	8,7

Tests réalisés sur eau traitée

pH	Température (°C)	Conductivité (µs/cm)	Oxydabilité (mg/l)	N-NO2 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	N-NH4 (mg/l)	KMnO4
8	10,9	894	2,7	0,03	57	0,8	1

- 18/10/2022

Tests réalisés sur eau traitée

pH	Température (°C)	Conductivité (µs/cm)	Oxydabilité (mg/l)	N-NO2 (mg/l)	N-NO3 (mg/l)	N-NH4 (mg/l)	KMnO4
6,8	16,3	587	6,9	6,1	57	0,8	3

⇒ **Normes de rejet respectées**

Au regard des tests et analyses réalisés sur le rejet, le traitement des eaux est suffisant pour atteindre les objectifs de l'arrêté de rejet.

Station de Traitement des Eaux Usées : LCSM, Bourg - Mardeau

Type de station : filtre à macrophytes (macrophyltre), mise en service 2006

Capacité nominale : 320 Equivalents habitants

Nombre d'abonnés raccordés : 225

Débit nominal : 48 m³/jour

Charge nominale DBO5 : 19.2 kg/j

2 postes de relèvement sur le réseau et 2 à la station d'épuration

Le Mardeau :

Début d'autorisation : 02/07/2012

Période ANNUELLE (du 1 janvier au 31 décembre)

Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Tout temps	DBO5	DCO	MES	NTK Annual
Rendement minimum sur concentration (%)	24 heures	Tout temps	25	90	30	20
			80	60	50	

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement

1 bilan par an

Les rendements épuratoires sont liés à l'arrêté du 21 juillet 2015.

☐ CONFORMITE DES RESULTATS ET RENDEMENT D'ELIMINATION : (rejet hors By-Pass)

Date	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
13/10	3	99,4	51	96,1	4	99,4	10	92,3	11	15,4	55,5	57,5

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassent les normes de rejet

⇒ **Normes de rejet respectées****Station de Traitement des Eaux Usées : LCSM, Villexanton – Le Vigneau**

Type de station : Ecophyltre, mise en service 2012

Capacité nominale : 600 Equivalents habitants

Nombre d'abonnés raccordés : 95

Débit nominal : 90 m³/jour

Charge nominale DBO5 : 36 kg/j

5 postes de relèvement sur le réseau

Villexanton:

Début d'autorisation : 06/02/2012

Période annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec	DBO5	DCO	MES	NTK Annual	NGL Inst.	Pt Inst.
Rendement minimum sur concentration (%)	24 heures	Sec	32	120	60	15	55	18
Valeur réhibitoire	24 heures	Sec	92	85	90	85	45	40
			70	400	85			

24 heures	Sec	pH mini	pH maxi
		6	8,5

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement

- Bilan autosurveillance

 CONFORMITE DES RESULTATS ET RENDEMENT D'ELIMINATION : (rejet hors By-Pass)

Date	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
08/11	3	98,6	50	92	8	96,9	14	88,6	13	2,05	82,9	32,4

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassent les normes de rejets

⇒ **Non respect du paramètre NGL**

Station de Traitement des Eaux Usées : LCSM, Chouzy – Pierre Maille

Type de station : Ecophyltre, mise en service décembre 2015

Capacité nominale : 300 Equivalents habitants

Nombre d'abonnés raccordés :

Débit nominal : 45 m³/jour

Charge nominale DBO₅ : 18 kg/j

3 postes de relèvement sur le réseau

Chapelle Saint Martin en Plaine : Chouzy Pierre Maille

Début d'autorisation : 18/11/2013

Période annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

	24 heures	Sec	DBO _{5f}	DCOf	MES	NTK Annual	NGL Annual	Pt Annual
Concentration maximale (mg/l)	32		120	60	15	55	12	
Rendement minimum sur flux (%)	92		85	90	85	45	40	
Valeur réhibitoire	70		400	150				
Nombre maximum d'échantillons non conformes	0		0	0				

24 heures	Sec	pH mini	pH maxi
		6	8,5

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement

- Bilan autosurveillance

 CONFORMITE DES RESULTATS ET RENDEMENT D'ELIMINATION : (rejet hors By-Pass)

Date	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
08/11	62	70,5	220	62,1	67	72,1	24	81,5	16	0	154	0

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassent les normes de rejets

⇒ **Non respect global du rejet**

Station de Traitement des Eaux Usées : Maves

Type de station : Ecophyltre, mise en service aout 2013

Capacité nominale : 400 Equivalents habitants

Nombre d'abonnés raccordés : 100

Débit nominal : 60 m³/jour

Charge nominale DBO₅ : 24 kg/j

1 poste de relèvement sur le réseau



Maves:
 Période annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

				DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec		35	200	
		Tout temps		35		
Rendement minimum sur flux (%)	24 heures	Sec		60	60	50
		Tout temps		60	60	50
Valeur réhibitoire	24 heures	Sec		70	400	85
Nombre maximum d'échantillons non conformes	24 heures	Sec		0	0	0

		pH mini	pH maxi
24 heures	Sec	6	8,5

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement
 Arrêté du 21/07/2015

- Bilan autosurveillance
- CONFORMITE DES RESULTATS ET RENDEMENT D'ELIMINATION : (rejet hors By-Pass)**

Date	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
29/09	12	95	67	87,9	14	95,2	11	86,8	13	0	105	0

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassent les normes de rejets

⇒ Normes de rejet respectées

Station de Traitement des Eaux Usées : Talcy

Type de station : filtre à macrophytes (macrophyltre), mise en service 2006
 Capacité nominale : 440 Equivalents habitants
 Nombre d'abonnés raccordés : 210
 Débit nominal : 66 m³/jour
 Charge nominale DBO₅ : 26.4 kg/j

Talcy:
 Début d'autorisation : 26/02/2006
 Période annuelle (du 1 janvier au 31 décembre)

				DBO5	DCO	MES
Concentration maximale (mg/l)	24 heures	Sec		35	200	
Rendement minimum sur concentration (%)	24 heures	Sec		60	60	50
Valeur réhibitoire	24 heures	Sec		70	400	85

		pH mini	pH maxi
24 heures	Sec	6	8,5

Exigences réglementaires en concentration OU en rendement
 Arrêté du 21/07/2015

- Bilan autosurveillance
- CONFORMITE DES RESULTATS ET RENDEMENT D'ELIMINATION : (rejet hors By-Pass)**

Date	DBO ₅		DCO		MEST		NTK		Pt		NGL	
	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %	[mg/l]	rdt en %
29/09	3	99,5	40	97,1	6	99,1	11	94,9	9,7	54,9	13,1	93,9

Les résultats dont les valeurs sont grisées dépassent les normes de rejets

⇒ Normes de rejet respectées

RECAPITULATIF BILAN DES STATIONS

Stations	Atteinte de l'objectif de l'arrêté
STEU de Mer	Dépassements ponctuels constatés sur les paramètres MES et DCO (départs de boues)
STEU Mulsans	Objectif de l'arrêté de rejet atteint
STEU Bourg LCSM	Objectif de l'arrêté de rejet atteint
STEU Le Vigneau LCSM	Objectif de l'arrêté de rejet NON atteint
STEU Chouzy LCSM	Objectif de l'arrêté de rejet NON atteint
STEU Maves	Objectif de l'arrêté de rejet atteint
STEU TALCY	Objectif de l'arrêté de rejet atteint

Une demande de révision des arrêtés de rejets a été formulée auprès de la police de l'eau.

1.9 Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration

Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2020 en tonnes de matière sèche	Exercice 2021 en tonnes de matière sèche	Exercice 2022 en tonnes de matière sèche
STEP de Mer	90 T	75 T	56 T

- Changement de polymère mi 2022 pour un retour à une extraction normale
- Pompe d'extraction des boues HS
- Pont racleur HS empêchant l'extraction des boues

2 Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1 Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...).

Frais d'accès au service : 0 €

2.2 Facture d'assainissement type

O R G A N I S M E S P U B L I C S

Eléments du tarif pour toutes les communes	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) (€/m3 + TVA 10%)	0.15	0.16	0.16

M E R - A V A R A Y - C O U R B O U Z O N - L E S T I O U

Eléments des tarifs	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
<i>Part fixe</i> Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	25.00	25.00	25.00
<i>Consommation</i> le m3 €HT (TVA 10%)	1.12	1.12	1.16

Délibération 2012/47 du 26 septembre 2012

Délibération 2022/35 du 7 avril 2022

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Redevance assainissement	134.40	134.40	139.20
Modernisation des réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	25.00	25.00	25.00
Sous total € HT	177.40	178.60	183.40
TVA	17.74	17.86	18.34
€ TTC	195.14	196.46	201.74

Soit **1.68 € TTC/m3**, soit +2.69%

L A C H A P E L L E S T M A R T I N

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i> Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	132.60	132.60	132.60
<i>Consommation</i> le m3 € HT (TVA 10%)	3.30	3.30	3.30

Délibération 2015/39 du 5 mai 2015

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/ 2021	01/01/ 2022	01/01/2023
Redevance assainissement	396.00	396.00	396.00
Modernisation des réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	132.60	132.60	132.60
Sous total € HT	545.60	547.80	547.80
TVA	54.66	54.78	54.78
€ TTC	601.26	602.58	602.58

Soit **5.02€ TTC/m3****MULSANS**

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i>			
Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	54.12	54.12	54.12
<i>Consommation</i> le m3 € HT (TVA 10%)			
	1.62	1.62	1.62

Délibération 2015/41 du 5 mai 2015

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Redevance assainissement	194.40	194.40	194.40
Modernisation des réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	54.12	54.12	54.12
Sous total € HT	266.52	267.72	267.72
TVA	26.65	26.77	26.77
€ TTC	293.17	294.49	294.49

Soit **2.45 € TTC/m3****TALCY**

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i>			
Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	132.60	132.60	132.60
<i>Consommation</i> le m3 € HT (TVA 10%)			
	1.81	1.81	1.81

Délibération 2015/42 du 5 mai 2015

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/ 2021	01/01/ 2022	01/01/2023
Redevance assainissement	217.200	217.20	217.20
Modernisation des réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	132.60	132.60	132.60
Sous total € HT	367.80	369.00	369.00
TVA	36.78	36.90	36.90
€ TTC	404.58	405.90	405.90

Soit **3.38 € TTC /m3****VILLEXANTON**

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i>			
Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	132.60	132.60	132.60
<i>Consommation</i> le m3 € HT (TVA 10%)			
	3.30	3.30	3.30

Délibération 2015/43 du 5 mai 2015

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/2021	01/01/2022	01/01/2023
Redevance assainissement	396.00	396.00	396.00
Modernisation des réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	132.60	132.60	132.60
Sous total € HT	546.60	547.80	547.80
TVA	54.66	54.78	54.78
€ TTC	601.26	602.58	602.58

Soit **5.02 € TTC /m3****MAVES**

Eléments des tarifs	01.01.2021	01.01.2022	01.01.2023
<i>Part fixe</i>			
Abonnement € HT (TVA 10%) <u>annuel</u>	153.00	153.00	153.00
<i>Consommation</i> le m3 € HT (TVA 10%)			
	2.75	2.75	2.75

Délibération 2015/40 du 5 mai 2015

COMPOSANTES D'UNE FACTURE DE 120 M3 (en €)

	01/01/ 2021	01/01/2022	01/01/2023
Redevance assainissement	330.00	330.00	330.00
Taxe modernisation réseaux	18.00	19.20	19.20
Abonnement	153.00	153.00	153.00
Sous total € HT	501.00	502.20	502.20
TVA	50.10	50.22	50.22
€ TTC	551.10	552.42	552.42

Soit **4.60 € TTC /m3**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.
 La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

2.3 Recettes de la collectivité

Mer – Avaray – Courbouzon – Lestiu

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Total recettes de vente	687 553	559 722	600 073
Dont recettes liées aux travaux	26 408	25 271	19 615
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes	22 347	13 981	206 276
Recettes exceptionnelles	161	3 953	8 513
Total des recettes	710 061	577 656	814 862

La Chapelle St Martin

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Total recettes de vente	141 330	157 404	141 066
Dont recettes liées aux travaux		1 751	2 004
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes	12 564	12 736	19 694
Recettes exceptionnelles	18	565	10 917
Total des recettes	153 912	170 705	171 677

Mulsans

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Total recettes de vente	15 969	14 990	17 273
Recettes liées aux travaux			2 425
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes	4 045	4 045	4 045
Recettes exceptionnelles	6		
Total des recettes	20 020	19 035	21 318

Talcy

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Total recettes de vente	44 231	41 537	36 302
Dont recettes liées aux travaux		1 574	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes			1 300
Recettes exceptionnelles	7	1	
Total des recettes	44 238	41 538	37 602

Villexanton

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Total recettes de vente	21 493	22 205	22 352
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes			
Recettes exceptionnelles			
Total des recettes	21 493	22 205	22 352

Maves

Type de recette	2020 en €	2021 en €	2022 en €
Recettes eaux usées + modernisation réseaux + abt	40 637	39 622	37 266
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes			2 136
Recettes exceptionnelles			388
Total des recettes	40 637	39 622	39 790

3 Indicateurs de performance**3.1 Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif**

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

Taux de desserte par les réseaux d'eaux usées :

- Mer – Courbouzon – Avaray – Lestiou : 96 %
- La Chapelle St Martin : 100 %
- Maves : 100 %
- Mulsans : 85 %
- Talcy : 100 %
- Villexanton : 100%

3.2 Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

A – Plan du réseau de collecte (0, 10 ou 20 points)		2021	2022
0	pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé	0	0
10	existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte	10	10
20	mise à jour du plan au moins annuelle	20	20
Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :			
B – Informations sur les éléments constitutifs du réseau de collecte hors branchements (40 points supplémentaires au maximum)			
+ 10	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau, année approximative de pose)	10	10
+ 10	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	10	10
+ 10	localisation et description de tous les ouvrages annexes (postes de relèvement, déversoirs...)	10	10
+ 10	localisation des branchements sur la base du plan cadastral	10	10
C – Informations sur les interventions sur le réseau (40 points supplémentaires au maximum)			
+ 10	localisation et identification des interventions (réparations, , travaux de renouvellement, curage)	10	10
+ 10	existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements	0	0
+ 10	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)	0	0
+ 10	mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0	0
Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages, – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.			

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de toutes les communes du service pour l'année 2022 est 80.

3.3 Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de Mer :

Filières mises en œuvre		Tonnes de matière sèche
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	57.7 T hors chaux
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		57.7 T MS

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100% en 2021).

En 2023 le chaulage des boues ne sera plus nécessaire.

Curage de la station du bourg de la Chapelle Saint Martin en Plaine : 70 t de boues (non déshydraté)

4 Financement des investissements

4.1 Montants financiers

Mer – Avaray – Courbouzon - Lestiu

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	183 213	339 081	1 133 773
Montants des subventions en €	36 726	121 253	205 519
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

La Chapelle St Martin

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	-	-	-
Montants des subventions en €	-	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

Villexanton

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	-	-	-
Montants des subventions en €	-	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

Maves

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	-	15 587	-
Montants des subventions en €	-	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

Mulsans

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	-	-	-
Montants des subventions en €	-	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

Taley

	2020	2021	2022
Montants financier € HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	-	-	-
Montants des subventions en €	-	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-	-

4.2 Etat de la dette du service

Mer – Avaray – Courbouzon – Lestiou

	2020	2021	2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	577 160	492 317	1 187 549	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	90 473	84 844	104 768
	en intérêts	18 381	15 482	17 659

La Chapelle St Martin

	2020	2021	2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 015 672	940 592	862 921	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	72 543	75 080	77 671
	en intérêts	38 769	36 232	33 641

Mulsans

	2020	2021	2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	234 018	223 138	212 074	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	10 699	10 880	11 064
	en intérêts	4 044	3 863	3 679

Taley

	2020	2021	2022	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	218 722	207 578	196 018	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	10 743	11 144	11 560
	en intérêts	8 559	8 158	7 743

Villexanton

		2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		170 821	159 296	147 165
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	10 926	11 525	12 130
	en intérêts	9 177	8 578	7 972

Maves

		2020	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		233 502	213 220	192 602
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	19 964	20 282	20 617
	en intérêts	5 108	4 790	4 455

4.3 Amortissements

Mer-Avaray-Courbouzon-Lestiou

Année	2020	2021	2022
Amortissements	241 555 €	249 955 €	256 486 €

4.4 Présentation des projets en cours en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets principaux : ouvrages

- Diagnostic de la station d'épuration de Mer

Projets principaux : réseau

- Travaux de renouvellement du réseau d'assainissement de la RD2152 à Mer

Projets principaux : patrimoine

- Schéma directeur d'assainissement de l'agglomération d'assainissement de Mer

4.5 Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Néant

5 Action de solidarité et de coopération décentralisée

5.1 Abandons de créances ou versements à un fond de solidarité

L'année 2019 a été marquée par une régularisation générale des créances irrécouvrables (actes de poursuites infructueux, procès-verbaux de carence, ou créances inférieures au

seuil légal de poursuites) afin d'apurer les comptes de prises en charge des titres de recettes des années 2007 à 2019.

L'année 2021 a également fait l'objet d'un apurement par les services de la trésorerie de Mer avant leur transfert à Vendôme.

Mer – Avaray – Courbouzon - Lestiou

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
2 055 €	28 535 €	1 642 €	15 280 €	-

La Chapelle St Martin

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
-	9 438 €	-	3 162 €	-

Villexanton

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
-	70 €	-	73 €	-

Maves

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
2 011 €	1 €	-	-	-

Mulsans

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
-	303 €	-	-	-

Talcy

Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
2 215 €	2 360 €	-	2 516 €	-

5.2 Opérations de coopération décentralisée

Néant